

Compte-rendu provisoire du conseil de l'école doctorale Galilée

Vendredi 25 mars 2016

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Marie-Christophe BOISSIER, Jean-Stéphane DHERSIN (*représenté par Francis NEIR*), Ana FARTO, Patrick FRANCIOSI, Olivier GORCEIX, Khaled HASSOUNI, Vincent LORENT, Véronique MIGONNEY, Francis NIER, Heïko RODEL, Frédéric ROUPIN, Nadine VARIN-BLANK, Emmanuel VIENNET (*représenté par Frédéric ROUPIN*), Romain AUFAURE, Amena BUTT, Benoît BAUDRILLARD, Françoise DIBOS, Caroles PLANES.

Salle du conseil de l'Institut Galilée (salle D 214)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil du 11 septembre 2015
- 2) Bilan de l'École doctorale 2010-2016
- 3) Questions diverses
- 4) Présentation des candidats aux fonctions de directeur de l'Ecole doctorale
- 5) Election du directeur par le conseil.

La séance est ouverte à 9h45

Vincent Lorent rappelle les points traités à l'ordre du jour. Il présente Francis Nier, professeur et membre du LAGA qui remplace Lionel Schwartz, lequel prend sa retraite.

Francis Nier a une procuration de Jean-Stéphane Dhersin, qui s'excuse de ne pouvoir être présent. Frédéric Roupin a une procuration d'Emmanuel Viennet.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 11 septembre 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan de l'école doctorale de 2009 à 2016 (document détaillé en annexe)

Vincent Lorent détaille les points concernant le bilan de l'école et questions diverses,

Points traités :

- Encadrement administratif
- Animation de l'Ecole
- Nombre d'inscriptions
- Bilan des thèses soutenues (nombre et durée moyenne)
- Contrats doctoraux Paris 13

Vincent Lorent rend hommage à Ghislain Dartois à qui l'on doit beaucoup pour sa gestion de la base de données concernant les doctorants.

Encadrement administratif

Vincent Lorent rappelle que 6 personnes se sont succédées au secrétariat de l'école doctorale en l'espace de 7 ans.

Animation de l'Ecole

L'animation de l'école a été assurée par :

- trois conférences par an
- une journée de l'école de l'école doctorale ;
- des séminaires dans les laboratoires et des séminaires des doctorants (deux par mois à SMBH et un séminaire hebdomadaire au LAGA).

Amena Butt précise qu'il n'y a plus de séminaire à SMBH.

Nadine Varin-Blank regrette cette situation qui est due pour partie à un manque d'allant de certains de ses collègues encadrants.

Vincent Lorent rappelle la nécessité d'une animation de l'école doctorale. L'évaluation par l'AERES suffirait à nous rappeler à cette obligation.

Nombre d'inscriptions

Vincent Lorent rappelle l'heureux choix politique du président Salzmann lorsqu'il a engagé l'université à financer par ses propres ressources autant de contrats doctoraux que ceux apportés par la dotation ministérielle. C'est ainsi que les années 2009 et 2010 ont été des années d'abondance en premières inscriptions. Par la suite un ajustement budgétaire a conduit à limiter à 26 le nombre de contrats doctoraux pour l'école doctorale Galilée.

Bilan des thèses soutenues

Dans ce bilan on relève surtout que la durée moyenne des thèses (durée entre la première inscription et la soutenance) est de 45 +/- 8 mois, statistiques relevées à partir des thèses financées par contrats doctoraux.

Vincent Lorent relève l'écart entre les trois ans de financement et la durée réelle d'une thèse. Il encourage le conseil à une réflexion approfondie à ce sujet.

Une discussion s'engage.

Francis Nier souligne le problème du financement de la 4^{ème} année de thèse.

Oliver Gorceix ajoute que ce problème se complique de ce que le recrutement n'est pas immédiat après la thèse.

Françoise Dibos propose de remettre des postes de demi ATER.

Nadine Varin-Blank souligne la difficulté de faire une thèse et assurer 63 heures de TD associés à la mission complémentaire d'enseignement. Le monitorat prend beaucoup de temps aux doctorants (préparation des cours) auquel il faut ajouter les formations.

Carole Planes note que cela n'est pas que négatif car il n'est pas conseillé d'assurer une soutenance sans avoir au préalable effectués des heures de cours.

Benoit Baudrillard constate que les enseignants ne sont pas toujours dans de bonnes conditions pour enseigner et qu'ils doivent former les doctorants et les aider à la préparation des cours.

On constate également le hiatus profond entre la durée recommandée d'une thèse – trois ans – et les exigences en termes de production scientifique que représente celle-ci.

En dehors du cadre des contrats doctoraux on s'inquiète que des situations financières précaires de certains doctorants.

Vincent Lorent précise qu'il s'agit de doctorants boursiers et que ces doctorants sont étrangers, par la nature même du dispositif. En effet des bourses nationales (par exemple celles proposées par des fondations ou des associations caritatives) ne sont plus recevables car elles ne s'inscrivent pas dans le droit du travail français.

Il subsiste cependant une contradiction car le ministère des affaires étrangères par l'intermédiaire de Campus France continue de proposer des bourses d'études doctorales aux ressortissants étrangers. Ces doctorants, qui préparent leurs thèses dans des laboratoires français, sont à la marge du droit du travail français.

Devant cet état de fait, Vincent Lorent a fait en sorte que leur subsistance soit mieux assurée. Avec l'accord du conseil il a donc mis en place une bourse au mérite, financée par la masse salariale correspondant à un demi-contrat doctoral, dont 15 doctorants boursiers étrangers sont à présent bénéficiaires.

Olivier Gorceix s'inquiète de l'illégalité de cette disposition : la bourse pourrait être interprétée comme un paiement hors réglementation d'un travail réel.

Bilan de la dotation des contrats doctoraux

De 2009 à 2015, 184 contrats doctoraux cumulés.

Pourcentages par maisons et par année de première inscription :

Biomédical/LEEC : 8.3 contrats doctoraux soit 30.6 %

Physique/Matériaux : 7.2 contrats doctoraux soit 26.6 %

Math/Stic : 11.6 % contrats doctoraux, soit 42.7 %.

Il y a eu un changement de procédure et de politique : la dotation ministérielle n'est plus aux établissements mais à la Comue, en l'occurrence USPC. Thomas Coudraux, directeur du collège des écoles doctorales d'USPC proposera bientôt des critères de répartition applicables pour toutes les écoles doctorales d'USPC. Le système envisagé est conçu pour qu'il n'engendre pas de changements majeurs par rapport à la situation actuelle. Les paramètres dans cette règle de calcul en construction sont le nombre de soutenances par année et le nombre de HDR actifs en encadrement.

Marie-Christophe Boissier précise qu'il y a eu 4 réunions à l'USPC afin de trouver la formule de la répartition des contrats doctoraux.

Françoise Dibos indique que la distribution des contrats doctoraux directement par l'USPC doit faire l'objet d'un vote de transfert de compétences, validée au CA de l'Université : les 3 candidats à la présidence de P 13 se sont engagés à refuser ce transfert.

Marie-Christophe Boissier souligne le handicap géographique de l'université Paris 13. Le ratio des contrats est au-dessus de la moyenne et ce « petit plus » ne doit pas partir ailleurs. Il souligne également que les décisions prises au Collège des ED doivent passer par le CAC puis le CA d'USPC.

Vincent Lorent termine cette présentation en insistant sur l'importance de suivre le devenir des docteurs issus de l'école doctorale.

Enfin il remercie les membres du conseil de leur confiance et soutien pendant son mandat.

Le conseil remercie Vincent Lorent pour sa direction.

3) Questions diverses

Romain Aufaure intervient au nom des délégué-e-s présent-e-s et sollicité-e-s par Katarzyna Matyja, doctorante actuellement en conflit avec Patrice Decker, son directeur de thèse (laboratoire Li2P). Une médiation est demandée.

4) Présentation des candidats aux fonctions de directeur de l'Ecole doctorale

Une seule candidature pour les fonctions de directeur de l'école doctorale, accompagnée de la candidature pour les fonctions de directeur adjoint de l'école doctorale. Vincent Lorent présente les 2 candidats : Dominique Ledoux et Olivier Bodini.

Dominique Ledoux remercie le conseil de le recevoir avec Oliver Bodini.

Il propose une direction collégiale, facilitant une prise de décision partagée et basée sur une complémentarité de discipline (Biologie, Informatique) et de lieu (campus de Bobigny et de Villetaneuse). Cette direction collégiale permet aussi un partage du travail et optimise la présence de l'ED aux différentes réunions.

Points abordés par les candidats :

- Relation étroite avec le conseil des ED USPC
- Présence à un maximum de réunions
- Etre acteur au sein du CED mais aussi vigilant quant aux actions menées par USPC sur sa politique vis-à-vis des écoles doctorales (dotation CD notamment).
- Défendre la nature pluridisciplinaire et interdisciplinaire de l'école,
- La structuration de l'école en maison est adéquate pour son fonctionnement, mais ne doit pas être interprétée, notamment lors de l'évaluation, comme des sous-structures de l'ED
- Amélioration du suivi des doctorants.
- Maintenir une audition des candidats devant un jury ad-hoc pour toute demande d'inscription, et quel que soit le statut du candidat
- Mise en place d'un plan individuel de formation des doctorants (nouveau dispositif inscrit dans le nouvel arrêté du doctorat). Permettra notamment au doctorant de connaître « ses droits et devoirs »
- Fort souhait d'un élargissement du bureau en plus des responsables des maisons
- Etablissement d'un règlement intérieur
- Site internet à revoir, « trop vieillot »
- Création d'un livret du doctorant
- Renforcer la mobilité internationale des doctorants en permettant à chacun d'entre eux de bénéficier, au moins une fois au cours de leur thèse, d'une aide financière à la mobilité de l'ED,
- Imaginer une journée d'intégration des primo-entrant. Cela permettra notamment à chaque nouveau doctorant de prendre conscience qu'il fait partie de l'école

Benoit Baudrillard a assisté à une journée des doctorants via l'association et constate la présence de seulement une trentaine doctorants sur les 100 prévus.

Françoise Dibos considère que la journée d'intégration doit être prise en charge par l'association des doctorants.

Marie-Christophe Boissier demande aux futurs directeur et directeur adjoint de se battre afin de maintenir la dotation des allocations doctorales allouée à l'école.

Dominique Ledoux précise que le diplôme du doctorat est un diplôme USPC délivré par l'université d'inscription du docteur.

Francoise Dibos souhaite insister sur une sorte de saturation des collègues sur les notions de « vigilance » et « d'excellence » et fait remarquer qu'on en arrive à oublier l'importance du suivi des doctorants et leurs publications.

Olivier Bodini prend la parole à la suite de Dominique Ledoux. Il précise qu'il maîtrise encore peu le volet « politique » du fonctionnement de l'ED mais qu'il défendra au mieux les intérêts de notre école. Il se propose de prendre en main le développement du site web de l'ED.

Dominique Ledoux soutient fortement le projet de création d'une maison des doctorants. Cette maison permettra aux doctorants de disposer d'un lieu de rencontre et d'un portail unique avec les services administratifs liés au doctorat (Bred, secrétariat ED, bureaux des directeurs).

Après ces présentations, il est procédé au vote (oui/non).

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins OUI : 13

Nombre de bulletins NON : 1

Nombre de bulletins BLANC : 1

Monsieur Dominique Ledoux est élu directeur de l'Ecole doctorale Galilée.

Monsieur Olivier Bodini est élu directeur adjoint de l'Ecole doctorale Galilée.

Cette proposition de direction sera transmise pour vote à la Commission de Recherche du conseil Académique de l'Université puis au Président de la COMUE Sorbonne Paris Cité pour nomination.

La séance est levée à 12 heures.